

Assemblée générale AVECin
14 avril 2010 de 14h30 à 17h00
Grande salle du collège d'Entre-Bois (Lausanne)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Messages des invités
3. Message de la présidente
4. Mise en discussion du PV de l'AG 09 (www.spv-vd.ch)
5. Démissions au comité
6. Election(s) au comité
7. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
8. Mise en discussion du rapport d'activité du comité (Avecinfo N°12)
9. Message de la SPV
10. Avant-projet de loi scolaire
11. Divers

1. Accueil:

Christian Carrard, président de l'assemblée débute l'après-midi en saluant l'assistance et les invités présents:

Mmes:

Sylvie Pittet Blanchette, secrét. générale de l'APE

Michèle Cusinay, resp. de la filière ens. primaire à la HEP

Patricia Gilliéron Giroud, collab. scientif. au secrét. gén. de la CIIP

Christiane Baillif et Micheline Rieben du comité de l'AVMP

MM.:

Georges Pasquier, président du SER

Jacques Daniélou, président de la SPV

Pierre Kolly, directeur général adjoint à la DGEO

Jean-Marc Haller, secrétaire général de la SPV

Se sont excusés:

Mmes:

Janine Jan, directrice de l'établ. prim. Pully-Paudex-Belmont

Josy Marty, co-présidente du syndicat des ens. du Jura Bernois

Frédérique Henry du comité de l'AVMACT

MM.:

Daniel Christen, dir.gén.de l'ens.oblig.

Cyril Petitpierre, dir. de la form. à la HEP

Pierre Jaccard, dir. gén. adj. à la DGEO

Pascal Mornod, présid. de l'AVEPS

Pierre-Alain Besançon, resp. de la form. cont. à la HEP

Les collègues suivantes se sont également excusées:

Mmes: Muriel Hausheer, Michèle Anastasi, Catherine Le Bourhis,

Franceline Sarbach, Chantal Crettaz, Sylvie Rupp, Anne Domeniconi,

Claire Calame, Geneviève Besson, Marie-José Pirat, Isabelle Berney-

Monnier, Véronique Dupont et Catherine Busler.

Des remerciements sont adressés à la Commune de Lausanne pour la mise à disposition gratuite de la salle, ainsi qu'à M. Colorado, concierge, pour son amabilité et sa disponibilité .

2. Messages des invités:

Aucun invité ne souhaite s'exprimer.

3. Message de la Présidente:

Dans son message, Anne-Claire Chaubert annonce trois thèmes qui seront les sujets principaux de l'AG d'aujourd'hui; trois thèmes qui détermineront de façon importante notre futur.

Tout d'abord, **l'horaire du cycle initial** et ses différents corollaires, statut, harmonisation des horaires, introduction d'Harmos et comparaison inter-cantoniales :

Il s'agit de suivre la ligne donnée lors des précédentes AG où la garantie d'un statut à plein temps d'enseignant-e-s généralistes a été maintes fois plébiscitée.

Si une augmentation de périodes a été envisagée et acceptée, il s'agit de répartir cette augmentation de périodes de façon pédagogiquement intéressante.

Le travail en demi-classes est particulièrement apprécié. Lors de nos AG, il a été souvent rappelé, l'importance de sauvegarder ces moments de travail à la fois agréables et productifs.

De plus, une répartition de 20/24 périodes sur 4 jours avec seulement deux après-midi en demi-classes peut être jugée équivalente en terme de charge de travail à une répartition de 18/26 périodes sur 28 périodes classe avec 5 demi-journées en demi-classes.

Après avoir tourné et retourné toutes les possibilités de répartition de périodes, il s'avère que l'unique possibilité qui tienne compte de l'ensemble des paramètres donnés et qui réponde de manière satisfaisante aux différentes contraintes mentionnées plus haut est la proposition soumise en résolution N° 2.

Puis le **statut des maîtres généralistes** :

Depuis l'introduction de Decfosysrem, nous sommes des maîtres généralistes primaires. Nous avons obtenu une situation transitoire jusqu'à l'introduction d'Harmos, ce qui a permis de ne pas passer directement à 28 périodes et de ne pas être considérés comme des enseignants à temps partiel (24/28 périodes).

Si le passage à un véritable statut de maître généraliste impliquera certainement une augmentation de notre temps de travail, il devrait permettre également de rejoindre la classe 9 et d'augmenter ainsi notre salaire de plus de 500.- frs.

Nous n'appartenons dès lors plus à une catégorie particulière et c'est avec l'ensemble des maîtres généralistes que nous aurons à mener différentes luttes, notamment pour l'obtention d'une décharge administrative au primaire.

En 2009 l'AG de l'AVMP et l'AG de l'AVECin ont voté conjointement deux résolutions:

1. Pour la dotation d'une décharge pour maîtrise de classe aux enseignant-e-s généralistes

2. Pour l'octroi du niveau salarial supérieur après quinze ans

d'activité professionnelle

Ces textes ont été validés par l'Assemblée des Délégués de la SPV et transmis à Mme A.-C. Lyon, Cheffe du Département.

Lors de sa récente tournée cantonale, Mme Lyon a affirmé que:

“L'avant projet de loi prévoit une rétribution, en principe sous forme d'une décharge d'enseignement, pour des tâches particulières. De fait la maîtrise de classe correspond à une des tâches confiées à l'enseignant.”

Il est heureux que Madame Lyon se soit ainsi engagée devant l'ensemble des enseignants vaudois. Mais bien entendu, les paroles ne suffisent pas et des discussions “exploratoires” ont débuté en février 2010 entre les associations professionnelles (dont la SPV) et les différents services, en prévision de l'édiction d'une future Loi possible sur le personnel enseignant.

Pour nous, enseignant-e-s du Cin, il s'agit d'une compensation plus que nécessaire à leur bonne volonté. Une augmentation de temps de travail a été acceptée, bon gré mal gré, lors de l'introduction d'une 24^{ème} période et lors de l'entrée en vigueur d'Harmos, en principe, les membres de l'AVECin seraient disposés à approuver un horaire élargissant encore leur temps de présence en classe.

Le comité de l'AVECin recommande instamment aux personnes présentes de prendre part à l'assemblée du 11 mai, ouverte à tous les enseignants généralistes et organisée par l'AVMP, au Buffet de la Gare de Lausanne, afin d'obtenir:

« Un statut respectable de maître généraliste respecté »

Une forte représentation d'enseignants montrera une vraie détermination à obtenir une décharge pour maîtrise de classe.

Autre thème, le plan d'étude romand:

Après la consultation qui a eu lieu dans l'ensemble des cantons romands, une deuxième version a été conçue durant le dernier trimestre 2009.

La publication officielle du PER cet été et devrait donc être disponible, dès le mois de septembre prochain, pour la formation des enseignants.

L'entrée en vigueur du PER est prévue pour la rentrée 2011-2012.

Conjointement à cette introduction, plusieurs moyens d'enseignement romands vont voir le jour. Leur mise à disposition et leur utilisation devraient faciliter l'entrée des enseignant-e-s dans ce nouveau plan d'études. Des moyens d'enseignement communs à l'ensemble des cantons romands sont en cours d'élaboration pour tous les degrés de la scolarité.

En ce qui concerne le début du futur 1^{er} cycle, dans le domaine du français : en plus de la collection QUE D'HISTOIRES, la CIIP a prévu un moyen concernant l'entrée dans l'écrit pour les élèves des actuels degrés -2 et -1 ainsi que la réalisation d'un Guide destiné aux enseignants portant sur l'entrée dans l'écrit et l'apprentissage de la lecture. Ce moyen devrait être introduit dès 2011.

En mathématique: adaptation ou reprise du classeur d'Activités Math. élaboré dans le canton de Vaud. Les jeux correspondants à ce classeur sont disponibles à la CADEV à la demande du comité de l'AVECin.

En C.E.: adaptation en cours du classeur romand existant (1-3P) et qui sera, à terme, destiné au futur 1^{er} cycle. Création d'une partie nouvelle destinée plus particulièrement aux deux 1^{ères} années de la scolarité.

Il est réjouissant de pouvoir disposer de nouveau matériel après avoir longtemps

déploré le manque de moyens d'enseignement au cycle initial.

Pour les mois à venir, le comité de l'AVECin a encore du pain sur la planche:

Le PER: la DGEO souhaite associer notre association à la préparation de l'introduction du PER et ses nouveaux moyens d'enseignement.

Introduction d'HARMOS, école enfantine obligatoire : Nous avons reçu l'assurance de la DGEO que l'AVECin sera consultée.

LEO: Si nouvelle loi scolaire il y a... et plus particulièrement en ce qui concerne les articles portant sur les deux premières années de la scolarité, les résolutions qui seront débattues tout à l'heure, devraient permettre de garder une ligne à suivre. Il s'agira de se prononcer clairement afin de savoir dans quelle mesure il serait possible de soutenir ou non, une loi qui n'irait pas dans le sens de des exigences votées en matière d'horaire et d'évaluation.

En ce qui concerne le **statut**, et plus généralement, le statut des maîtres généralistes: l'AVECin sera sur le pont aux côtés de l'AVMP. Mais c'est l'énergie et la participation de l'ensemble des enseignants généralistes à la lutte, qui permettront d'obtenir, dans un premier temps, une décharge pour maîtrise de classe.

Anne-Claire dit encore quelques mots au sujet de l'évaluation au Cin:

« Lorsque nous accueillons à leur premier jour d'école de jeunes enfants, tous frais sortis de leur cocon familial, lorsque nous leur ouvrons les portes de l'école et de notre classe, nous avons, enseignant-e-s du Cycle initial, le privilège de leur ouvrir une porte sur le monde.

Se pourrait-il que, dès le seuil passé, à 4 ans tout juste, l'on doive s'apercevoir qu'il y a un monde que l'on peut largement atteindre ou n'atteindre que partiellement ? Ou même qu'il y a un monde non atteignable pour certains ?

Soyons vigilantes afin que notre porte d'entrée de l'école reste

Largement Ouverte sur un monde à découvrir pour tous.. ».

La présidente souhaite une bonne assemblée à tous.

4. Mise en discussion du PV de l'AG 09:

Disponible sur www.spv-vd.ch

Le PV se suscite aucune remarque et il est adopté par l'Assemblée générale.

5. Démissions au comité:

Après 2 ans au comité, Sylvie Gerber-Despond souhaite se retirer du comité pour des raisons de surcharge familiale et professionnelle.

Nathalie Katz-Lachavanne après 7 ans de comité souhaite également cesser ses activités au sein du comité, Mélanie est chargée d'en dire quelques mots.

« Cet instant revêt une signification particulière, puisque c'est en duo avec Nathalie que j'ai débuté ma carrière d'enseignante au Cin.

J'ai beaucoup appris à tes côtés et tu m'as transmis une manière rigoureuse et exigeante d'envisager le travail au cycle initial et la réflexion que l'on peut porter sur sa propre pratique.

Tu m'as ouverte à toute la complexité du métier qui contraste avec l'idée qu'on se fait trop souvent du travail avec les jeunes enfants.

Et puis je t'ai retrouvée au sein du comité de l'AVECin où, pendant 7 ans, tu as toujours défendu le Cin dans sa spécificité sur le plan des apprentissages comme de l'approche pédagogique.

Tu as également toujours milité pour que la profession d'enseignants du Cin soit reconnue à sa juste valeur, dans sa complexité et dans les compétences particulières qu'elle requiert.

Pour tout cela, au nom du comité, je te remercie chaleureusement.

Christiane Regli au comité depuis novembre 2002 a annoncé sa démission ... pour cause de "retraite".

C'est Anne-Claire Chaubert qui se charge de retracer une partie du parcours.

« Très Chère Christiane,

Lorsque tu as rejoint le comité de l'AVECin lors de l'AG de novembre 2002, plusieurs thèmes étaient à l'ordre du jour de celle-ci. Il est amusant de les rappeler 8 ans plus tard :

Harmonisation des horaires Cyp-Cin à Lausanne

-PECARO Plan d'étude cadre romand

-Ecole infantile obligatoire ?

-Le nouveau brevet de maître généraliste à la HEP, 3 scénarios possibles pour notre horaire

On y faisait aussi allusion à la décharge de maîtrise de classe qui permettrait de passer à 27 périodes plutôt qu'à 28 périodes d'enseignement...

Malgré la récurrence de certains thèmes qui pourraient finir par lasser, Christiane, n'a jamais perdu enthousiasme et passion, pour que ne soit pas oublié, parmi tant de considérations, L'ELEVE et le bien de l'élève.

Dès l'école normale, face à certains professeurs, Christiane, m'a-t-on dit, a défendu ses convictions, avec vigueur parfois. A l'AVECin, elle a continué à défendre la meilleure école infantile possible.

Dès le premier jour à l'Ecole Normale, elle a aussi défendu sa belle région du Vully. A un professeur pensant faire de l'humour et qui lui demandait si la commune de « Mur », lieu de résidence de Christiane, se trouvait en Mésopotamie, elle a répondu vertement et avec l'humour qui la caractérise. Au comité de l'AVECin, elle a aussi venue représenter son coin du canton.

Dès l'école normale, seule régionale de l'école normale d'Yverdon dans une classe de lausannoises et de nature particulièrement sociable, elle a incité ses camarades lausannoises à prendre chambre à Yverdon. Pour les séances de comité de l'AVECin, fidèlement présente, c'est elle qui a fait durant 8 ans le chemin de Mur à Lausanne.

Christiane a, tout au long de sa carrière, investi temps et énergie, notamment pour partager ces connaissances :

elle a été maîtresse de stage pour l'Ecole normale, a donné de nombreux cours aux enseignants dans le domaine des mathématiques dans le canton de Vaud et à Fribourg. Elle a travaillé, créé, expérimenté sur et autour du dossier d'apprentissage avec un groupe d'enseignantes du Vully.

Christiane, comme Nathalie, font partie de ces enseignantes qui ont apporté leur pierre à l'édifice CIN. Nous devons beaucoup aux enseignantes compétentes et motivées qui ont participé à la formation et ont contribué à façonner le cycle initial

que nous connaissons aujourd'hui.

Lors du démarrage d'EVM, j'ai eu la plaisir d'aller dans la classe de Christiane. La classe de Christiane, c'est une classe où d'emblée, on sent qu'il s'y passe des choses intéressantes et des choses qui ont un vrai sens pour l'élève. La classe de Christiane, avec ces petits coins et recoins, certains entourés de rideaux, c'était tout à fait le genre de classe que j'avais envie d'avoir, le genre de classe dans laquelle j'avais envie d'enseigner. Je crois aussi que c'est le genre de classe où j'aurais aimé aller comme élève et sans aucun doute le genre de classe, j'étais jeune maman dans les années 90, où j'aurais aimé envoyer mes enfants.

En ce qui concerne le comité de l'AVECin: lorsque Monique Capt a annoncé son départ de la présidence, tu avais toi aussi décidé de quitter le comité. Afin qu'il n'y ait pas deux départs à des postes clé et afin d'assurer la transition entre anciennes et nouvelles, tu as proposé de nous accompagner une année encore. J'ai beaucoup apprécié de pouvoir compter sur tes compétences et je t'en remercie très chaleureusement.

Au comité de l'AVECin, Christiane durant ces 8 années comme secrétaire a eu le talent formidable d'arriver à faire des PV claires et précis de séances qui ne l'ont pas toujours été !

Pour ton apport au comité de l'AVECin, pour la justesse et le bon sens de tes remarques en faveur de nos élèves, pour ton travail comme secrétaire de notre association; pour ton apport à l'école enfantine devenue cycle initial, pour les enseignant-es de ce canton, pour tout ce que tu as fait pour le bien de nos élèves, Très chère Christiane, merci. »

6. Election au comité:

Le comité de l'AVECin recrute et deux personnes se sont proposées: Shirin Luget qui enseigne à Yverdon s'engage comme membre du comité et est élue par acclamation par l'assemblée.

Une autre enseignante suivra quelques séances du comité avant de prendre sa décision et sera élue, conformément à nos statuts, à la prochaine AG.

7. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes:

Florence Alessandro caissière nous présente un aperçu de l'exercice comptable de l'année écoulée qui s'étend du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Au chapitre des Pertes et Profits, on trouve un montant des dépenses de 8247.95 frs et des recettes de 9261.40 frs. Il en résulte un bénéfice de 1013.45 frs.

Pour le budget 2010-2011:

Un montant des dépenses de 10350.-frs et des recettes de 9200.-frs génèrent une perte de 1150.-frs.

Chantal Wuillamoz rapportrice pour les vérificatrices des comptes, à l'aide de Claude Probst: elles ont vérifié les comptes et ont constaté l'exactitude et le soin apporté aux comptes. Elle propose d'en donner décharge à la caissière et au comité.

Ce qui est fait par acclamations par l'assemblée.

Reste à élire pour cette année une 2e suppléante:

Véronique Lienhard Ch. de Polny 1 1066 Epalinges est élue par l'assemblée.

Le "team" de vérification des comptes se composera comme suit:

Claude Probst rapportrice
Rahel Worrod vérificatrice
Anne Michaud 1ère suppléante
Véronique Lienhard 2e suppléante

8. Mise en discussion du rapport d'activités du comité:

Ce rapport est dans son intégralité dans le N° 12 de l'AVECinfo de Mars 2010.

Il ne suscite pas de remarque particulière de la part de la salle.

9. Message de la SPV:

Jacques Daniélou président de la SPV souligne l'excellence du travail du comité.

Ce travail décharge le comité central de la SPV et fait office d'expertise pour tout domaine de discussion concernant le Cin.

Il défend nos convictions et reconnaît les compétences des membres du comité et se contente de nous aider à porter nos enjeux.

Au sujet de l'évaluation, il nous rend attentives qu'il faudra bien transmettre quelque chose aux collègues de l'actuel Cyp 1, mais évidemment, on ne saurait accepter une évaluation certificative.

Il compte encore une fois sur l'expertise du comité AVECin pour trouver un "compromis" acceptable.

Période de décharge: il y a eu des résolutions, des belles résolutions, des lettres d'accompagnement... la cheffe nous répond qu'elle nous répondra dans les ... plus brefs délais!

Le 11 mai, à l'instigation de l'AVMP, il faudra être un MAXIMUM pour défendre nos positions.

Si les enseignants ne sortent pas par le haut dans l'affaire de la LEO, il n'y aura pas de soutien de la SPV.

Question dans la salle:

- Au sujet de notre statut, Mme Lyon a promis une réunion aux enseignants, est-ce qu'elle aura lieu?

R.: Il y a une vraie volonté de la Cheffe de répondre sur la question du cahier des charges des enseignants ce qui engendrera forcément un travail sur notre statut.

En ce qui concerne la Lpers, il n'y a encore aucune assurance de la part du Grand Conseil.

10. Avant projet de loi scolaire:

Mélanie Leresche présente les 3 résolutions que nous proposons à l'AG de ce jour.

Ces 3 résolutions sont en lien avec le projet de nouvelle Loi Scolaire . Le comité de l'AVECin, lors de la phase de consultation, a étudié le document et intégré ses remarques et revendications dans le document de la SPV.

Il nous a paru nécessaire, en plus de la procédure consultative de revenir sur 3 points fondamentaux de la LEO à savoir:

-l'horaire des élèves
-l'évaluation

-l'organisation en classes multi-âge.

Une inquiétude est née des réponses peu rassurantes que Mme AC Lyon a apportées sur ces points lors de sa tournée cantonale.

Nous avons donc rédigé 3 notes qui lui ont été adressées personnellement et que nous vous présentons cet après-midi sous forme de résolutions.

1. **Evaluation:** il est prévu dans la LEO une évaluation en 5 points dès la 1ère année du cycle. AC Lyon a souligné à plusieurs reprises qu'à partir du moment où le PER définit des objectifs pour le cycle, ces objectifs doivent être évalués. Concernant le Cin, elle parle de "*Livret scolaire*" des tout petits qui sera adapté à la spécificité de ce niveau d'enseignement.

On se trouve ici en pleine contradiction avec tout ce qui a été affirmé à maintes reprises lors des forums sur le Cin et par la Cheffe du département:

- l'évaluation et sa communication doivent être adaptés à l'âge des élèves et leurs compétences

- ces élèves ont besoin de plus de temps pour acquérir les savoirs nécessaires au "métier d'écopier"

- une évaluation systématique impliquerait la mise en échec de très jeunes enfants et porterait atteinte durablement à leur estime de soi

- il existe des outils d'évaluation formative adaptés au Cin comme le portfolio par exemple .

On trouve ici, vraisemblablement, une volonté de durcir le ton face aux partisans de l'initiative "Ecole 2010" et de leur prouver que le projet de Loi scolaire contient lui aussi de la rigueur et de l'exigence.

2. **Horaire des élèves:** il nous semble peu pertinent d'augmenter fortement la dotation en périodes des élèves du Cin1 et cette augmentation se répartirait-elle sur 4 ou 5 jours?

Les réponses d'AC Lyon: harmonisation des horaires avec le primaire, tenir compte des particularités locales, enfants fatigués surtout par l'heure tardive du coucher (réponse récurrente), concilier les intérêts contradictoires des communes, des transports et des exigences pédagogiques...

Ces réponses ne nous satisfont pas ... s'il suffit de coucher tôt les enfants, jusqu'à combien de périodes journalières peut-on aller: 6 - 8 - 12?

Il ne suffit pas de davantage d'école pour obtenir de meilleurs résultats, la quantité n'est pas tout. C'est la qualité et la pertinence de notre travail qui sont en jeu!

3. **Classes multi-âge:** La LEO ouvre la possibilité pour les classes du Cin d'être gérées en mono-âge.

Cela soulève le double problème de la pédagogie (interactions entre élèves du Cin1 et Cin2, collaboration et tutorat) et des horaires des enseignants.

Pour 2 classes multi-âge, actuellement, on a 2 postes à 100%.

Avec le modèle suggéré par AC Lyon, on se trouverait avec 1 poste à 100% et 1 poste à 70% ... un sérieux potentiel d'économies pour les établissements.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces trois résolutions.

La **Résolution N°1**

Pour une évaluation adaptée au début de la scolarité

est acceptée à l'unanimité et sans modification par l'Assemblée Générale.

Adrienne Morier-Genoud demande à la salle si l'usage du portfolio est vraiment répandu au cycle initial. Un sondage auprès de l'assemblée montre que l'immense majorité des enseignantes présentes recourent bien à cette forme d'évaluation.

Marianne Stauffer remercie le comité AVECin d'avoir mis ce point en évidence, car beaucoup d'enseignantes n'ont rien vu ... passer!

La **Résolution N°2**

En faveur d'un horaire de 18 périodes hebdomadaires en 1ère année et 26 en 2ème année du premier cycle

est discutée par l'AG.

-Comment arrive-t-on à 26 périodes alors que nous n'en avons que 24 actuellement?

-Les ens. d'Oron ont voté pour un horaire de 18/24 car certains élèves devraient prendre le bus à 7h00 pour se rendre à l'école.

-Une enseignante propose 16 périodes en 1ère et 28 en 2^{ème}.

Mireille Brignoli explique que l'option du comité est celle qui nous permet, sur un horaire à 5 jours, d'avoir des 1/2 groupes mixtes.

Jacques Daniélou répond que c'est d'abord la pédagogie qui prime et qui doit nous guider.

Les problèmes organisationnels de transport ne doivent pas déterminer des options pédagogiques et d'ordre général prise par notre AG.

Une enseignante propose de spécifier dans la résolution que nous voulons travailler sur 5 jours.

R. du comité :

-26 périodes pour la 2ème année du cycle donne obligatoirement un horaire sur 5 jours.

-De nombreuses dérogations ont été accordées dans beaucoup d'établissements. Le modèle proposé par le comité respecte des exigences de pédagogie et de statut.

JM Haller: dans la LEO , c'est la première fois qu'on voit préciser un nombre de périodes, il est donc correct de répondre par une proposition d'horaire, il appuie notre résolution.

F.Conus-Sob : le cin faisant partie d'un cycle primaire, elle craint qu'au niveau statut et salaire nous ne soyons pas considérées comme des enseignants à plein temps. Elle appuie également cette résolution.

Ch.Wuillamoz propose : au minimum 16 et au maximum 24 périodes.

Les enseignants travaillent 24 périodes et les élèves viennent 26 périodes (gym-rythmique).

Ch.Carrard répond que ça va être compliqué à organiser: qui va conduire et rechercher les élèves à la gym par exemple?

Votation sur la proposition d'amendement de Ch.Wuillamoz:

Oui	1
Non	85
Abstentions	2

Votation sur la proposition de résolution du comité:

Oui 83

Non 2

Abstentions 3

La **Résolution N°3**

Pour des classes obligatoirement multi-âge en 1ère année et 2ème année du premier cycle

est discutée par l'AG:

Marianne Stauffer: par rapport aux directives du SPJ, de l'APE, il y a des normes pour les garderies quand on est en charge de responsabilité d'enfants âgés de 4 ans et leur encadrement... qu'en sera-t-il pour le Cin mono-âge 1ère année? Nous nous retrouverions avec dans une classe 20 élèves de 4 ans donc réclamant plus d'encadrement et soumis à des prescriptions particulières et précises.

J.M.Haller: L'AVECin a en effet intérêt à se documenter à ce sujet pour régler la question des effectifs.

Mélanie Treur: Est-ce qu'il y a encore beaucoup de classes semi-enfantines dans le canton?

Réponse: Cela n'empêche pas la création de telles classes.

Un amendement est proposé à cette résolution:

Amendement accepté par votation par l'assemblée à l'unanimité

Deux modifications sont apportées au texte de la 3e résolution:

1. Au 3e considérant, ajouter après ...développement de compétences sociales fondamentales *qui sont primordiales en début de scolarité.*

2. Et à la fin:

L'Association vaudoise des Enseignant-es du Cycle Initial (AVECIN), réunie le 14 avril en assemblée générale:

•exige que soit stipulé dans la LEO l'obligation pour les élèves de 1ère année et de 2ème année du premier cycle primaire d'être groupés en classe multi-âge.

Cette troisième résolution ainsi modifiée est acceptée par l'AG à l'unanimité.

11. Divers:

- Approchant de la retraite, Eliane Reymond Krayenbuhl demande à être remplacée comme déléguée SPV.

- Afin d'officialiser nos positions, Jacques Daniélou invite le comité AVECin à présenter ses résolutions à l'assemblée des délégués du 9 juin 2010.

- Muriel Rossat-Loup nous rend attentifs que l'on parle toujours du nombre d'élèves dans les classes, mais jamais des mètres carrés!

- Mireille Brignoli indique qu'à l'avenir l'AVECinfo sera envoyé aux membres sous forme électronique comme l'AVECin no11, à moins qu'il y ait de fortes oppositions

....

- Suzanne Gardner remercie le comité d'avoir pensé à l'accessibilité de la salle pour les personnes à mobilité réduite.

- Anne-Claire Chaubert précise que c'est à chaque fois difficile de trouver une salle qui remplisse tous les critères:

•assez grande pour accueillir au moins 120 pers.

•accessible avec les transports publics

- accessible aux personnes à mobilité réduite
- parking pour les collègues qui ne peuvent utiliser les trsp.publ.

Merci aux collègues de faire des propositions.

Suite à cet appel, des collègues nous proposent:

LE COLLEGE DU PONTET, rte du Bois 6, à 1024 Ecublens, accessible avec le TSOL et possibilité de parking.

Ces collègues sont : Mmes Marie-Claire Bergeron et Fanny Conus-Sob.

L'assemblée générale est levée à 17h30.

Mur, le 21 avril 2010

La secrétaire:

Christiane Regli